

Bon No: 001122422		1ere Gachée: 09:03 (1) Quantité: 8.00 m3		Date: 25/09/2025 reap230925150117 référence commande(2):		Zone: TRANSPORT TOI	
client: 410449 chantier: 044905		CH. BATIMENT Saint-Remy-sur-Bussy		10 RUE HAUTE 55000 788 route de Suippes 06.11.79.15.03 51600 Saint-Remy-sur-Bussy		Véhicule: M88 8x4 ROUXEL TOR M88 TORTILLARD	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
ATTENTE 10:00		température: vitesse du vent: validité:		00:00		CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
code Béton NJB253A260		désignation(6)(8) BPS		certification XC2		classe d'exposition(3) CL 0,40	
consistance(7) S3		Dmax Dm20		Classe Chlorure CL 0,40		Résistance caractéristique(4) C25/30	
ciment(type et classe) CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N		Additions(type) 0		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C25/30	
appellation commerciale C25/30 XC2 S3 Dm20 CEM2 260							
Propriétés particulières spécifiées							
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP				PRE 5480		NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:				signature:			

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1